

Rapport annuel **2005** de l'IFIC

Prendre les devants...

- Enjeux
- Tendances
- Perspectives



Cordiale bienvenue au rapport annuel 2005 de l'IFIC

Table des matières

- ❶ Message du président – Tom Hockin
- ❷ Message de la présidente intérimaire du conseil d'administration – Brenda Vince
- ❸ Message du président du conseil du CFIQ – Pierre Hamel
- ❹ Prendre les devants en matière de réglementation
- ❺ Prendre les devants en matière de relations publiques
- ❻ Prendre les devants en matière de services aux membres
- ❼ Prendre les devants en matière de formation
- ❽ Conseil d'administration 2004 – 2005 de l'IFIC
- ❾ Conseil d'administration 2004 – 2005 du CFIQ
- ❿ Chefs de file de l'industrie : comités de l'IFIC et du CFIQ
- ⓫ Codes, lignes directrices et bulletins de l'IFIC



Tom Hockin – Message du président



L'approche de la retraite incite la plupart des gens à réfléchir.

À la veille de la nomination de mon successeur, c'est avec satisfaction que je constate tout ce que nous avons su accomplir ensemble en tant qu'organisme d'envergure nationale. Grâce à vos conseils, l'IFIC a pris les devants dans de nombreux dossiers – auprès des organismes de réglementation, des investisseurs et des médias.

En 1994 – année de mon entrée en fonctions – l'actif net des membres de l'IFIC se situait à 127,3 milliards de dollars, les pratiques de notre industrie étaient examinées à la loupe et on entamait des pourparlers à l'échelle nationale visant à harmoniser la structure réglementaire.

Maintenant que je m'apprête à prendre ma retraite, l'actif net des membres est passé à plus de un demi-trillion de dollars, le *Code des pratiques de vente de l'IFIC* fait depuis longtemps office de règlement au niveau national et les discussions se poursuivent sur l'harmonisation de la structure réglementaire (on ne peut pas gagner sur tous les tableaux).

Au cours des onze dernières années, nous avons subi une baisse des marchés de trois ans, connu l'anticipation des marchés et concurrencé avec l'immobilier ainsi qu'avec une multitude de produits semblables et d'instruments prétendument élaborés. La réglementation s'est resserrée, les investisseurs nous ont soumis à un examen plus rigoureux et le marché nous a fait subir tous ses caprices.

Mais l'IFIC et ses membres sont demeurés à la hauteur et ont pris les devants dans plusieurs domaines :

- par sa recherche et son engagement, l'IFIC a amené le gouvernement fédéral à effectuer certaines réformes, dont l'augmentation du plafond de cotisation des REER et l'abolition de la règle sur le contenu étranger des REER;
- au niveau provincial, nos efforts ont entraîné d'importants changements dans la structure, le fonctionnement et la vente des fonds;

- les membres de notre personnel et de nos comités ont traité directement des questions soulevées dans les deux rapports *Stromberg*;
- l'IFIC et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) se sont unis pour former l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM), une nouvelle ère pour les courtiers en matière de protection des investisseurs;
- l'IFIC a contribué à la transformation du secteur des fonds communs de placement en établissant un code de conduite touchant des questions tels les plans d'urgence et l'évaluation des titres en portefeuille dans les fonds communs;
- avant même que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) ne publie les résultats de son enquête sur l'anticipation des marchés, l'IFIC avait produit un ensemble complet d'outils visant à aider ses membres à détecter et à prévenir les opérations à court terme abusives – outils que la CVMO a intégrés aux recommandations énoncées dans son dernier rapport.

Toutes ces questions sont complexes. Elles ont toutes nécessité la contribution et l'appui de nombreuses personnes. Et c'est grâce à l'approche coopérative et dynamique de nos comités de membres et groupes de travail que nous avons pu jouer un rôle continu dans la résolution des questions qui touchent notre secteur d'activité. Je vous remercie, vous et tous les membres du personnel de l'IFIC, de l'appui que vous m'avez accordé pendant plus d'une décennie. Je suis certain que mon successeur bénéficiera des mêmes encouragements et du même soutien.

J'espère que nous maintiendrons les liens d'amitié qui se sont forgés entre nous.

Cordialement,

Hon. Thomas A. Hockin
Président et chef de la direction



Brenda Vince — Message de la présidente intérimaire du conseil d'administration



La dernière année a été riche en événements et a fait ressortir l'importance accrue de nous consacrer aux projets et aux pratiques commerciales qui rassurent nos investisseurs et favorisent la santé et la prospérité de notre secteur d'activité.

En matière de réglementation, de nombreux projets à long terme se sont concrétisés.

D'entrée en jeu, l'IFIC a fait le suivi de toutes les propositions liées au secteur, y compris le règlement sur *l'information continue des fonds d'investissement (norme canadienne 81-106)*, ainsi que tous les règlements refondus, notamment le *comité d'examen indépendant des organismes de placement collectif (norme canadienne 81-107)* et le *projet de réforme du régime d'inscription des ACVM*. Pour tous ces dossiers, le personnel de l'IFIC a mis sur pied des groupes de travail pour recueillir les commentaires des membres, présenter et défendre ces commentaires au nom de nos membres. Lorsque ces projets seront terminés, vous pouvez être assurés que les points de vue des organismes de réglementation, des investisseurs et des participants de l'industrie auront tous été entendus au cours du processus.

Perspectives

Les propositions sur les enjeux en cours, notamment la synchronisation des marchés et le frais de courtage affectés en paiement de services (*soft dollars*), font leur chemin sur le plan national et international. Afin de préserver la fluidité et l'efficacité des marchés, les organismes de réglementation et les membres du secteur doivent reconnaître que dans certains cas, les normes et pratiques internationales pourraient s'avérer judicieuses. Par exemple, les règlements relatifs au frais de courtage affectés au paiement de services au Royaume-Uni devraient servir d'élément de comparaison pour les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie. Le personnel de l'IFIC entretient des liens étroits avec d'autres organismes de réglementation afin de veiller à ce que le secteur canadien des services financiers soit informé de ce qui se passe sur la scène internationale.

Outre l'harmonisation des normes à l'échelle internationale, les Canadiens devraient être fiers de pourparlers en cours sur la nécessité de mettre en place une structure réglementaire harmonisée au pays. Le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) travaille également avec l'Autorité des marchés financiers, nouvelle entité fusionnée, pour veiller à ce que les fonds communs de placement soient traités de la même façon que les produits de placement similaires.

En mon nom et au nom de l'ensemble du conseil d'administration, j'aimerais exprimer ma gratitude à Michel Fragasso qui a été président du conseil d'administration de l'IFIC de septembre 2004 jusqu'à sa démission en août 2005. Au sein de l'IFIC, Michel a travaillé sans relâche à de nombreux comités à l'échelle nationale et a contribué à la mise sur pied du secteur des fonds communs de placement au Québec.

Nouveau départ

Je serais certainement négligente si je n'exprimais pas, au nom de l'ensemble du conseil d'administration et de tous les membres, ma reconnaissance la plus sincère à Tom Hockin qui prendra sous peu sa retraite du poste de président et chef de la direction de l'IFIC. Les réalisations de Tom au cours de ses 11 années à l'IFIC sont bien connues. Le rôle prépondérant qu'il a joué en vue d'inciter le gouvernement fédéral à augmenter les plafonds de cotisation au REER et à abolir le plafond de contenu étranger est certainement le plus marquant. Tom a aussi joué un rôle déterminant dans la création du CFIQ et sa réputation sur le plan international a favorisé l'ouverture à Montréal du Bureau de soutien de l'Association internationale des fonds d'investissement. Nos vœux les plus sincères t'accompagnent pour les années à venir.

Cordialement,

Brenda Vince
Présidente intérimaire du conseil d'administration



Pierre Hamel – Message du président du conseil du Conseil des fonds d'investissement du Québec



*Pierre Hamel,
Le Conseil des fonds
d'investissement
du Québec*

La force de toute association commerciale réside dans les représentants désignés par ses membres. Au Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ), plus de 60 professionnels dévoués, choisis parmi les membres de l'IFIC au Québec, montrent un esprit de participation essentiel au succès de notre secteur en tenant des rencontres régulières avec nos cinq comités et notre conseil d'administration pour discuter de questions controversées, émettre des opinions et soumettre des questions à l'étude de nos membres et des autorités réglementaires.

Au cours de la dernière année, le CFIQ a donné un appui précieux à l'IFIC en tant qu'association commerciale en contribuant aux discussions sur des questions d'intérêt national, dont la mise en place de la Base de données nationale d'inscription et l'adoption des règlements sur *l'information continue des fonds d'investissement (norme canadienne 81-106)* et sur le *comité d'examen indépendant des organismes de placement collectif (norme canadienne 81-107)*.

Le CFIQ intègre la coalition québécoise

Au Québec, le CFIQ a joué un rôle de premier plan en joignant d'influentes entreprises et associations de services financiers dans la création d'une coalition qui a émis ses observations sur les pouvoirs que l'Autorité des marchés financiers a été invitée à céder à des organismes d'autorégulation (OAR) telle la *Chambre de la sécurité financière*. Nous avons exprimé nos craintes quant à l'influence accordée à des tiers sur un secteur ayant atteint un aussi haut niveau de maturité et d'efficacité que le nôtre.

Il y a des changements à l'horizon. Nous prévoyons que le projet de réforme du régime d'inscription des ACVM modifiera les rapports entre le conseiller et l'investisseur. En outre, nous croyons que le règlement 81-106 sera impopulaire parmi les investisseurs qui ne souhaitent pas absorber de fortes doses d'information financière. Par conséquent, nous croyons que le prospectus tel que nous le connaissons subira des transformations.

Les règles qui régissent les fonds communs de placement sont déjà plus strictes que celles qui s'appliquent à la plupart des autres produits. En outre, tout un éventail de produits comparables, qui sont soumis à des règles moins contraignantes, font leur entrée sur le marché. Nous continuons de réclamer aux autorités qu'elles traitent tous les produits semblables sur le même pied. Nous appuyons les autorités réglementaires régissant d'autres services financiers qui ont récemment pris des décisions favorisant une plus grande harmonisation, créant ainsi un sentiment d'équité parmi les divers secteurs.

Le CFIQ observe les normes les plus strictes

Je suis fier de pouvoir affirmer que le secteur des fonds communs de placement au Québec a également fait des progrès importants en matière de conformité. Notre secteur d'activité a toujours eu et aura toujours pour objectif d'atteindre l'excellence en observant des normes strictes en matière de transparence, de contrôle interne et de conformité.

Enfin, je remercie l'équipe qui contribue jour après jour au succès du CFIQ, et tout particulièrement nos comités et notre conseil d'administration. Sans eux, le CFIQ n'existerait pas. Je tiens aussi à souligner le soutien quotidien que nous accordons notre collaboratrice permanente, madame Sylvie Lachapelle. Et grâce à l'appui continu du personnel de l'IFIC dans nos activités, nous pouvons faire connaître nos positions dans tout le Canada. Merci à tous ces gens.



Prendre les devants en matière de réglementation



*John W. Murray,
Vice-président,
Réglementation et
affaires générales*

L'IFIC prend les devants pour défendre les intérêts de son secteur d'activité. Les représentants de ses membres qui forment le comité des questions touchant les sociétés de fonds, le comité des cabinets, le groupe de travail sur la fiscalité et le comité des opérations, appuyés par le service de la réglementation et par de nombreux sous-comités et groupes de travail spéciaux, se sont attaqués à une série de questions importantes pendant l'exercice 2004-2005. En voici quelques-unes.

Pratiques commerciales

En août 2004, en réponse à l'enquête menée par la CVMO sur l'anticipation des marchés, l'IFIC a pris l'initiative de publier un rapport complet intitulé *Rapport sur l'anticipation des marchés et les opérations à court terme*. Les auteurs de ce rapport, constituant un important groupe de travail de l'IFIC, ont eu la grande satisfaction de voir adopter bon nombre des mesures qu'ils avaient proposées dans le rapport publié le 17 mars 2005 par la CVMO après un an d'enquête. L'IFIC continue de collaborer avec les autorités réglementaires afin que les règlements adoptés soient conformes aux intérêts de ses membres et fidèles aux recommandations énoncées dans son rapport.

En plus du travail effectué sur la scène canadienne en rapport avec le problème de l'anticipation des marchés, l'IFIC a aussi émis une lettre de commentaires à la suite de la publication d'un document de réflexion sur les mesures à prendre pour contrer l'anticipation des marchés par l'OICV, organisation internationale chapeautant les commissions de valeurs mobilières. Plusieurs propositions contenues dans le rapport de l'IFIC se retrouvent dans le projet de l'OICV dont celle, particulièrement importante, voulant que les sociétés de fonds puissent choisir les mesures à prendre pour contrer l'anticipation des marchés qui soient les mieux adaptées à un fonds ou une famille de fonds.

Un autre groupe de travail de l'IFIC, qui étudie les pratiques liées aux opérations, a préparé des recommandations sur l'utili-

sation adéquate des frais de courtage affectés au paiement de services par les sociétés de fonds communs de placement au Canada. Dans son étude de cette question complexe, le groupe de travail a examiné les recommandations et propositions émises à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne et aux États-Unis, ainsi que le document de réflexion 23-402 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) au printemps 2005 pour consultation. L'IFIC a produit une lettre de commentaires détaillée sur le document de réflexion 23-402, énonçant la position du secteur sur une quantité de questions stimulantes concernant le frais de courtage affectés au paiement de services ainsi que d'autres facteurs de « meilleure exécution » soulevés par l'ACVM. Entre autres arguments, l'IFIC a saisi l'occasion pour insister sur la nécessité d'uniformiser les définitions des notions entourant le paiement des frais de courtage affectés au paiement de services et pour réclamer que la position du Canada soit conforme à celle adoptée dans les autres grands marchés des capitaux afin d'éviter que les sociétés de fonds canadiennes qui font affaire avec des courtiers étrangers ne se trouvent isolées.

Évaluation du portefeuille

Après des années de travail, l'IFIC a publié au début de 2005 ses directives sur l'évaluation du portefeuille. Ces directives précieuses offrent aux sociétés de fonds des conseils pratiques et détaillés pour les aider à établir leur propre méthode d'évaluation du portefeuille.

Fiscalité

L'IFIC a accueilli avec joie, après des années d'efforts assidus, l'abolition du plafond de 30 % de contenu étranger des régimes enregistrés. Encore cette année, le plafond de cotisation des REER a été augmenté. Par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la fiscalité, l'IFIC a réussi à amener l'Agence du revenu du Canada à autoriser la déclaration combinée des remboursements de capital au moyen de feuillets T3 modifiés. Plus récemment, il a été proposé que la Loi C-55 soit amendée afin que tous les REER et FERR bénéficient de la protection contre les créanciers en cas de faillite.

suite



Prendre les devants en matière de réglementation — suite

Information continue des fonds d'investissement (norme canadienne 81-106)

Le 1^{er} juin 2005 sont entrées en vigueur les nouvelles exigences tant attendues, harmonisées à l'échelle nationale, relatives à l'information continue. Issue d'un processus de trois ans, la nouvelle *norme canadienne* remplace la plupart des exigences régionales existantes en matière d'information continue. Elle stipule le contenu obligatoire des états financiers et des rapports de gestion de fonds et énonce les exigences relatives à la livraison, au vote par procuration, aux notices annuelles concernant les fonds de placement pour lesquels aucun prospectus n'a été émis, à la déclaration des changements importants, aux circulaires de sollicitation de procurations, aux procurations et à leur sollicitation ainsi qu'à d'autres éléments d'information continue.

L'IFIC a veillé à faire connaître le point de vue du secteur en déposant ses recommandations auprès des ACVM et a offert à ses membres une tribune pour discuter des nouvelles exigences. Deux conférences téléphoniques, qui ont attiré un grand nombre de participants, ont permis de cerner les questions à soulever en priorité auprès des ACVM, et les membres ont aidé le personnel à établir une liste de questions sur la mise en place de ces exigences. Une liste exhaustive de questions et d'observations a été remise à la CVMO le 31 mai 2005 et la réponse des ACVM est attendue.

Comité d'examen indépendant des organismes de placement collectif (norme canadienne 81-107)

Une nouvelle version du projet de règlement concernant la gouvernance des fonds a été émise le 27 mai 2005. La norme canadienne 81-107 imposerait des normes minimales uniformes de gouvernance pour les fonds de placement dont les titres sont offerts au public. Tous les fonds de placement qui sont considérés comme des émetteurs assujettis devront avoir un comité d'examen indépendant (CEI) qui traitera toutes les questions touchant les conflits d'intérêts qui se présenteront à la société de fonds dans le cadre de son exploitation du fonds – et non pas

seulement les fonds qui sont actuellement soumis à certaines interdictions ou restrictions en vertu de la législation sur le commerce des valeurs mobilières. Avec ce régime, si une société de fonds souhaite effectuer des opérations qui sont actuellement restreintes ou interdites en vertu de la législation sur le commerce des valeurs mobilières, elle pourra le faire à condition d'obtenir l'autorisation préalable du CEI. Toute autre action projetée qui constituerait, ou qui semblerait constituer selon toute personne raisonnable, un conflit d'intérêts devra être examinée par le CEI et la société de fonds devra tenir compte des recommandations du CEI avant d'agir.

Les changements de vérificateurs, les réorganisations et les transferts d'actifs à un autre fonds commun de placement géré par la même société de fonds ou par une société affiliée seront soumis non plus à l'approbation des investisseurs mais à celle du CEI. Les autres changements « fondamentaux » seront soumis au vote des investisseurs.

Autre changement important, la règle proposée s'appliquera non seulement aux fonds communs de placement classiques mais à tous les fonds de placement dont les titres sont offerts au public, comme l'avaient suggéré l'IFIC et d'autres intervenants du secteur.

Société de protection des épargnants

En mai 2005, les commissions des valeurs mobilières de cinq provinces ont agréé la Société de protection des épargnants de l'ACFM, dont le rôle sera de protéger les clients des courtiers membres de l'ACFM. Dans son mémoire déposé auprès de l'ACFM le 24 mars 2005, l'IFIC exposait en détail les préoccupations du secteur à l'égard des actifs protégés par le régime, de la publicité relative à la couverture offerte par la SPE et du mandat du comité qui sera chargé d'examiner les diverses facettes des activités de la SPE. Le groupe chargé du dossier doit remettre son rapport et ses recommandations au conseil d'administration de la SPE et à la CVMO dans l'année qui suivra la mise en place de la SPE.

suite



Prendre les devants en matière de réglementation — suite

Projet de réforme du régime d'inscription des ACVM (norme canadienne 81-106)

L'IFIC étudie depuis octobre 2002 le modèle de traitement équitable (MTE) proposé par la CVMO. Des lettres de commentaires détaillées ont été présentées en décembre 2002 et en février 2003.

Après la publication par la CVMO en janvier 2004 de son document de réflexion sur le modèle de traitement équitable, document de grande envergure préconisant d'importants changements aux rapports entre les investisseurs et leurs conseillers, le groupe de travail de l'IFIC sur le MTE a présenté un mémoire de 36 pages. Les membres et le personnel de l'IFIC ont aussi joué un rôle considérable dans les groupes de travail organisés par la CVMO pour étudier divers éléments du MTE. Des observations ont également été présentées à l'*Alberta Securities Commission* qui avait sollicité l'opinion des intervenants du secteur sur le MTE.

À l'automne 2004, le projet de MTE de la CVMO a été intégré au projet de réforme du régime d'inscription (PRRI) des ACVM et est de ce fait tombé sous la responsabilité des ACVM.

Le PRRI comporte quatre phases :

- la mise en place du Régime d'inscription canadien (en avril 2005);
- l'adoption de règles régissant les OAR conformes aux principes du MTE – visant en particulier une plus grande transparence dans les rapports entre conseillers et clients et les coûts assumés par les investisseurs;
- la modification de la Base de données nationale d'inscription; et
- l'établissement de règles d'inscription complètes afin d'harmoniser les exigences de tous les territoires sous la compétence des ACVM.

Les ACVM ont formé un comité directeur composé de représentants de l'ACFM, de l'ACCOVAM, des ACVM et de courtiers en valeurs pour diriger le projet. Ce n'est qu'en réponse aux demandes répétées de l'IFIC que les ACVM ont accepté d'inclure au sein du comité de direction un représentant des sociétés de fonds communs.

Les ACVM ont aussi formé trois groupes de travail chargés de soumettre à un groupe de rédaction des recommandations quant aux changements nécessaires après étude des exigences auxquelles sont actuellement soumis les OAR. Une fois de plus, l'IFIC a présenté des observations détaillées tant sur le processus de développement que sur les importantes questions soulevées dans les rapports des groupes de travail.

Dans l'avenir, l'IFIC entend jouer un rôle encore plus grand en répondant à la récente invitation lancée par les ACVM pour l'aider à créer un groupe de travail spécial sur les obligations d'information des fonds de placement constitué de représentants du secteur et de l'IFIC. Formé par les ACVM suite aux observations formulées par l'IFIC, ce nouveau groupe de travail aura pour rôle de définir et de résoudre les problèmes liés à l'information susceptibles d'empêcher les sociétés de fonds de se conformer aux règles de transparence qui découlent du MTE.

Les membres intéressés peuvent suivre l'évolution du PRRI en consultant le site Internet (www.rrp-info.ca) créé à cette fin par les ACVM. Au moment de la rédaction du présent rapport, on proposait d'apporter des modifications aux règlements de l'ACFM et de l'ACCOVAM dès décembre 2005. On prévoit la publication pour consultation d'un projet de norme canadienne sur l'information d'ici décembre 2006.



Prendre les devants en matière de relations publiques



*Susan Yellin,
Directrice,
Communications*

Étant donné que le mandat de l'IFIC consiste à améliorer l'intégrité du secteur des fonds communs de placement et à maintenir la confiance des investisseurs, le Comité des relations publiques de 2004-2005 a pris les devants en rehaussant la visibilité de l'IFIC auprès des trois principales parties concernées : les membres, les médias et le public investisseur. Il a également décidé de tirer profit de la réputation de l'IFIC pour établir des liens avec les conseillers.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de tenir à jour toutes les parties intéressées sur les enjeux liés à la réglementation, aux autorités gouvernementales et aux investisseurs. En collaboration avec le personnel de l'IFIC, le comité a mis en œuvre de nombreuses stratégies.

Travailler avec les membres, le personnel et les médias

L'occasion de mettre ces idées en pratique s'est tout d'abord présentée en février lors du dépôt du budget fédéral. L'abolition tant attendue des limites au contenu étranger des régimes d'épargne-retraite et autres régimes d'épargne avec report d'impôt a été accueillie avec enthousiasme. Toutefois, l'incertitude politique face à l'avenir du gouvernement minoritaire a placé les membres dans une position difficile.

En gardant à l'esprit la confiance des membres et des investisseurs, le personnel de l'IFIC s'est immédiatement réuni avec ses comités et ses groupes de travail pour discuter des étapes suivantes. Alors que les membres voulaient des directives réglementaires plus claires, le personnel de l'IFIC a fréquemment expliqué les enjeux aux médias et, au moyen de communiqués de presse, a enjoint tous les investisseurs à adopter une approche réfléchie et prudente.

Le dépôt du budget a également été à l'origine de la publication de la première Lettre du Président. Depuis, cette dernière est devenue un bulletin périodique qui renseigne les dirigeants membres sur les questions d'actualité comme le budget et fait le point sur les règlements proposés qui touchent le secteur d'activité.

Maintenir le flux de l'information et la visibilité

L'IFIC a eu recours à divers moyens pour rehausser sa visibilité et informer ses membres, les investisseurs et les médias, notamment :

- En rédigeant des articles et en fournissant des idées d'articles aux médias écrits afin de sensibiliser des groupes ciblés sur les enjeux et sur le rôle de l'IFIC;
- En réagissant rapidement aux demandes de renseignements des médias au moyen de communiqués de presse ou par l'intervention d'un porte-parole;
- En menant un sondage auprès des conseillers pour déterminer ce que l'IFIC peut faire pour eux;
- En élaborant des outils de communication pour les conseillers. Les outils, disponibles à partir du site www.ific.ca, comprennent une douzaine de lettres modèles que les conseillers peuvent faire parvenir à leurs clients au sujet de nombreux sujets d'actualité;
- En mettant à jour et en réorganisant la section du site à l'intention des investisseurs, afin qu'elle soit plus facile à lire et à consulter;
- En jouant un rôle plus important au sein du Conseil pour l'éducation des investisseurs, y compris en participant à un événement au cours du Mois de l'éducation en octobre 2005.

Le Comité des relations publiques propose régulièrement à l'IFIC des moyens visant à accroître sa visibilité et son image afin de maintenir la solidité et le dynamisme de l'industrie et de demeurer à l'écoute des besoins de ses participants.

Prendre les devants en matière de services aux membres



*Donna B. Klein,
Directrice, Services
aux membres*

L'IFIC prend les devants en offrant des forums exceptionnels. Des questions hautement techniques aux enjeux nationaux touchant tous les segments de l'industrie, les événements organisés par l'IFIC fournissent aux membres des occasions de perfectionnement professionnel en temps opportun et la chance d'établir des liens avec d'autres professionnels.

Comme toujours, la 18^e Conférence annuelle de l'IFIC qui s'est tenue du 28 au 30 septembre 2004 a été le point culminant des services offerts au cours de l'année.

Reconnue comme la principale vitrine de l'industrie au Canada, la conférence de cette année a accueilli à Toronto plus de 670 professionnels qui ont assisté à une pléthore de séances de formation axées sur les principaux enjeux auxquels le secteur des fonds de placement est confronté. Les délégués ont saisi l'occasion pour tisser des liens et prendre le temps de visiter les kiosques des 45 exposants venus présenter leurs derniers produits et services.

L'année 2005 a également été marquée par la tenue de la deuxième conférence annuelle du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) à Montréal en avril. Plus de 300 participants ont assisté à la présentation d'ouverture animée par Henri-Paul Rousseau, président et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui portait sur l'efficacité et le rendement du marché. La présentation de nouveaux produits, un débat sur la mise en place d'une commission des valeurs mobilières unique et les frais des fonds communs de placement figuraient parmi les sujets abordés. Le sondage très attendu de Léger Marketing sur les attentes des investisseurs et une présentation dynamique de Stéphan Bureau complétaient le programme.

En collaboration avec l'association des professionnels canadiens en conformité, l'IFIC a attiré plus de 250 délégués au quatrième Forum annuel sur la conformité, qui a eu lieu à Toronto. Le programme chargé, conçu spécialement pour les responsables de la

conformité chevronnés ou nouvellement désignés des sociétés de distribution au détail, a mis l'accent sur les meilleures pratiques, les recours collectifs et la préparation des vérifications réglementaires. La même journée à Vancouver, Tom Hockin, président et chef de la direction de l'IFIC, informait les membres sur les derniers projets de réglementation, les pressions du marché et proposait des façons de maintenir la confiance des investisseurs.

En juillet, la 14^e édition de la Classique annuelle de golf de l'IFIC a réuni 288 golfeurs. Les billets pour cet événement tant attendu à l'intention des membres seulement ont été vendus longtemps à l'avance. Le tournoi s'est déroulé au *Lionhead Golf & Country Club* et tous les fonds amassés ont été remis à Centraide.

Toutefois, les services aux membres ne se limitent pas à l'organisation d'événements. Des membres nous ont mentionné que la banque d'emplois de l'IFIC était leur meilleur outil de recrutement pour attirer des candidats de qualité. En effet, depuis sa création en avril 1998, la banque d'emplois de l'IFIC a été l'une des pages les plus visitées de notre site Web.

Maintenant à sa 14^e année, le sondage sur la rémunération du secteur des fonds communs de placement est encore une fois effectué par le Groupe Hay. Les renseignements sur les salaires, les primes annuelles et les primes d'intéressement à long terme sont recueillis à l'égard de 99 postes phares dans l'industrie, allant des postes de débutant aux postes de chef de la direction. Le sondage dont les résultats confidentiels sont communiqués uniquement aux sociétés participantes présente également les données par échelon de poste et analyse les différentes pratiques de rémunération et programmes d'intéressement offerts par les participants.

Les Services aux membres de l'IFIC, sous la direction de Donna B. Klein, veulent enrichir et étendre les services offerts aux membres, les occasions de perfectionnement professionnel et les possibilités de réseautage. Les membres sont invités à faire part de leur suggestions à l'adresse dklein@ific.ca.



Prendre les devants en matière de formation



*Keith Costello,
Vice-président,
Information,
Formation,
Services aux
membres*

L'IFIC et sa filiale, le *Canadian Institute of Financial Planning (CIFP)*, prennent les devants en matière de formation en instaurant des normes élevées pour les représentants de fonds communs de placement, les agents d'assurance vie et les professionnels en planification financière. Nos cours fournissent aux participants de l'industrie les connaissances à jour et essentielles pour répondre aux besoins des investisseurs et les aider à adopter les principes les plus stricts en matière d'intégrité.

Nouveau! Chartered Alternative Investment Planner Program (CHAIP^{MC}):

L'IFIC et la société *Canadian Hedgewatch Inc.* sont heureux d'annoncer le lancement d'un nouveau programme d'accréditation pour le secteur des fonds de couverture – le *Chartered Alternative Investment Planner Program*.

En réponse à la croissance rapide du marché des fonds de couverture, ce programme transmet aux conseillers/planificateurs, directeurs et analystes les connaissances et les normes nécessaires au moyen d'un programme complet d'accréditation incluant :

- Un comité d'accréditation indépendant composé d'experts en formation académique et pratique qui attesteront le programme d'enseignement et l'examen du CHAIP, fixeront des normes de pratique et détermineront les exigences en matière de formation continue;
- Un cours autodidactique approfondi permettant aux étudiants d'acquérir un ensemble de connaissances au moyen d'un enseignement théorique et d'exercices pratiques sur les paramètres, l'utilisation et les risques des fonds de couverture comme solution de rechange au portefeuille de placement;
- Le prestigieux titre de CHAIP peut être obtenu en suivant le cours et en réussissant l'examen d'accréditation de quatre

heures, assurant ainsi le niveau de reconnaissance le plus élevé pour les détenteurs du titre, et

- Les exigences en matière de formation continue pour assurer le maintien de la valeur et de l'intégrité du titre CHAIP.

Mis au point par des experts de l'industrie comme Miklos Nagy, auteur de *Hedge Funds for Canadians: New Investment Strategies for Winning in any Market*, McMillan Binch s.r.l. et les experts en formation de l'IFIC et de *Canadian Hedgewatch Inc.*, ce programme offre une solution aux organisations et aux membres de leur personnel qui veulent pouvoir fournir des conseils éclairés aux clients de ce secteur émergent. Le programme CHAIP sera offert sur format papier. La possibilité de suivre le cours en ligne sera offerte l'année prochaine. Vous pouvez vous inscrire à partir du site www.ifse.ca.

Programme en ligne de planificateur financier agréé

Le CIFP offre un programme en ligne de planificateur financier agréé composé de quatre cours menant à l'obtention du titre de planificateur financier agréé. Le programme permet l'acquisition des connaissances et des aptitudes pratiques pour débiter une carrière au sein d'un secteur en pleine expansion. Le programme comporte quatre cours de base, un programme d'évaluation et un examen final. Les étudiants qui réussissent le programme répondent aux critères de formation nécessaires pour passer l'examen de planificateur financier agréé administré par le Conseil relatif aux standards des planificateurs.

Cours des fonds d'investissement canadiens

Le CFIC est un cours sans pareil dans l'industrie. Dans le cadre de ce cours, les étudiants acquièrent des connaissances et font des exercices directement liés à leur travail de représentants en fonds communs de placement. La formation reflète le processus suivi la plupart du temps avec leurs clients. Notre but n'est pas seulement de présenter les connaissances nécessaires à leur rôle, mais aussi de leur donner l'occasion de travailler sur des études de cas qui leur permettent de mettre leurs connaissances en pratique. À la fin du cours, les étudiants auront maîtrisé la base leur permettant de devenir représentants en épargne collective.

suite



Prendre les devants en matière de formation — suite

Programme de qualification du permis d'assurance vie (en anglais)

Par l'entremise de son portail de formation didactique www.ifse.ca, l'IFIC offre un nouveau cours innovateur doté d'une grande souplesse, afin de fournir une solide formation aux professionnels de l'assurance qui sont nouveaux dans le domaine. Ce cours, qui remplace l'ancien programme de niveau I et II, comprend des études de cas qui permettront aux professionnels de l'assurance d'acquérir les compétences pratiques dont ils ont besoin pour exceller dans leur domaine.

Programme de formation de 90 jours destiné à aider les nouveaux représentants en fonds communs à satisfaire les exigences de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (en anglais)

Le but premier du programme de formation de 90 jours de l'IFIC à l'intention des nouveaux représentants en fonds communs de placement consiste à aider les courtiers en fonds communs de placement à se conformer à la nouvelle règle 1.2.1(c) de l'ACCFM qui exige que tous les nouveaux représentants inscrits suivent un programme de formation dans les 90 jours suivant leur inscription auprès d'une commission provinciale des valeurs mobilières. Ce programme vise également à aider les courtiers à veiller à ce que leurs représentants reçoivent une formation appropriée leur permettant de bien comprendre leur rôle et leurs obligations au sein du secteur des fonds communs de placement, et de la maison de courtage pour laquelle ils travaillent, concernant les produits qu'ils offrent ainsi que la réglementation à laquelle ils sont assujettis.

Il s'agit d'un programme autodidactique comprenant des questions et des réponses à la fin de chaque chapitre. Le cours est suivi d'une évaluation en ligne à l'issue de laquelle le candidat reçoit immédiatement ses résultats. Les candidats qui réussissent le cours reçoivent une attestation indiquant qu'ils ont suivi le cours pratique de 90 jours offert par l'IFIC.

Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs (en anglais)

Il s'agit du cours que le représentant en fonds communs déjà inscrit auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières doit réussir pour être habilité à placer des titres de fonds d'investissement des travailleurs (FIT). Ce cours est accrédité par les organismes de réglementation de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il vise à donner à l'étudiant une bonne compréhension des différences entre ce type de fonds et les fonds communs de placement ordinaires. Le Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs comporte des annexes indiquant les différentes exigences requises en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Cours sur les opérations des fonds d'investissement canadiens

Élaboré en 1995, ce cours permet aux étudiants de se familiariser avec les tâches administratives et les opérations qui doivent être effectuées lors de l'achat et la vente de parts de fonds communs de placement au Canada. Ce cours qui s'adresse aux représentants en fonds communs, aux responsables de l'administration de sociétés de courtage, ou encore au personnel de gestion des fonds chargé du traitement des opérations sur fonds communs, comprend des annexes détaillées, des questions de révision, un glossaire, de même qu'un modèle d'examen.

Examen du directeur de succursale

L'examen du directeur de succursale a été mis au point pour vérifier les connaissances des directeurs de succursale en ce qui concerne les règlements, les politiques et les pratiques de l'industrie, afin d'être en mesure d'exécuter les tâches relatives à leurs responsabilités de supervision et à leurs obligations de conformité prévues par la commission des valeurs mobilières de leur juridiction.

suite



Prendre les devants en matière de formation — suite

Examen des dirigeants, des associés et des administrateurs (en anglais)

Ce cours a été préparé pour fournir à tous les dirigeants, associés et administrateurs les connaissances appropriées sur la politique et la réglementation nécessaires pour s'acquitter de leur responsabilités de supervision et satisfaire les exigences de conformité d'une province ou d'un territoire en particulier.

Programme de formation continue (en anglais)

Fidèle à notre mandat qui consiste à aiguiser les connaissances et les compétences du grand public et des personnes qui oeuvrent dans le secteur des services financiers, nous proposons maintenant seize cours dans le cadre de la formation continue. Tous vos crédits sont accumulés à un guichet unique. Chaque cours donne droit jusqu'à huit crédits dans le cadre du programme de formation continue, à l'exception du cours portant sur l'évaluation des risques liés aux placements qui, lui, donne droit à dix crédits. Ces cours sont également admissibles à des crédits d'assurance.



Conseil d'administration 2004-2005 de l'IFIC



Rangée avant (de gauche à droite) :

Greg Reed	Altamira (a quitté ses fonctions en mai 2005)
Murray Taylor	Groupe Investors inc.
Terrence Wright	Groupe Investors inc.
Brenda Vince	PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE, RBC Gestion d'Actifs Inc.
Thomas A. Hockin	PRÉSIDENT, Institut des fonds d'investissement au Canada
Michel Fragasso	PRÉSIDENT (sept. 2004-août 2005), Fonds Évolution
Brian Gooding	Fidelity Investments (Canada) Ltd.
Susan Han	Placements AIM Trimark
Ben Eggers	Dynamic Mutual Funds Ltd.

Rangée arrière (de gauche à droite) :

A. Guy Bélanger	Gestion MD
J. Glenn Butt	Fund Trade Financial Corp.
John A. Adams	PFSL Investments Canada Ltd.
Scott Sinclair	AEGON Services aux courtiers
Steve Geist	Gestion de placements TD
Michael J. Killeen	Fonds CI
Robert Frances	VICE-PRÉSIDENT, Groupe financier Peak
George Aguiar	GP Capital Corporation

Absents de la photo :

Brenda Bartlett	Gestion d'actifs CIBC inc.
Karen Fisher	Scotia Securities Inc.
Judy Goldring	Société de gestion AGF Itée
Pierre Hamel	Optimum Gestion d'actifs
Edgar N. Legzdins	BMO Fonds d'investissement
Michael Mezei	ATB Securities Inc.
Brian Walsh	Phillips, Hager & North



Conseil d'administration 2004-2005 du CFIQ



Rangée avant (de gauche à droite) :

Marc Dubuc	Fédération des caisses Desjardins du Québec
Pierre Hamel, président	Optimum Gestion de placements

Rangée du centre (de gauche à droite) :

Daniel Marceau	Investia Services Financiers inc.
Gilles Vézina	Groupe Option Retraite
Robert Frances	Services en placements Peak inc.
Alain Brunet	Fonds communs Standard Life
Tracy Chénier	Gestion financière Talvest
Éric Lapierre, deuxième vice-président du conseil	Les Services Investors
Richard Boivin	Services financiers Dundee

Rangée arrière (de gauche à droite) :

Stéphane Langlois	BLC Services financiers
Charles Guay	Placements Banque Nationale
Michel Fragasso	Fonds Évolution

Absent de la photo :

Thomas A. Hockin,	Institut des fonds d'investissement
Vice-Président du Conseil	du Canada



Chefs de file dans l'industrie : Comités de l'IFIC et du CFIQ

Comité des gestionnaires

Anthony Koves, président	Investment Planning Counsel	Patricia Dunwoody	International Financial Data Services
Theo Heldman	Placements AIM Trimark	Melissa Kelman	Jones Heward Investment Counsel Inc.
Adam Segal	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Valerie Shaw	Corporation financière Mackenzie
Claire Johnson	CIBC Mellon	Jackie Bizjak	Financière Manuvie
Richard Schuetz	Dynamic Mutual Funds Ltd.	Sarah Hurley	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Stephen Korczak	IBT Trust Company (Canada)	Lesley Pascoe	Banque TD
Ian Moorhouse	Independent Accountants' Investment Group	Nick Petrucci	Unisen Inc.
Carolyn Horan	Informco Inc.		

Comité des cabinets

David Sharpe, président	PFSL Investments Canada Ltd.	Scott Sinclair	MRS Inc.
David Chapman	AEGON Gestion de fonds inc.	John Kennedy	Fonds Banque Nationale
Darcy Lake	BMO Fonds d'investissement	Susan Monk	Services en placements Peak inc.
Michael Bean	Groupe CGI inc.	Neelam Jolly	Rice Financial
Christopher Marrese	Clarica Investco inc.	Russell Purre	Fonds d'investissement Royal inc.
Mariane Davis (depuis mars 2005)	Coast Capital Investments	Alan Harbinson	Scotia Securities Inc.
Murray Morton	Gestion de patrimoine Dundee	Dawn Scott	Torys s.r.l.
Pierre-Yves Chatillon	Fasken Martineau Dumoulin s.r.l.		
Betty Jo Royce (depuis avril 2005)	FundEX Investments Inc.	Membres retraités	
Glenn Butt	FundTrade Financial Corp.	Don Keller (a quitté ses fonctions en janvier 2005)	Coast Capital Investments
Donald MacDonald	Groupe Investors inc.	Chuck Hamilton (a quitté ses fonctions en février 2005)	Gestion MD
Ken Lofranco	Placements Manuvie Internationale Ltée	Sandra Kegie (a quitté ses fonctions en mars 2005)	FundEX Investments Inc
Chris Clemens (depuis mars 2005)	Gestion MD		

suite



Chefs de file dans l'industrie : Comités de l'IFIC et du CFIQ – suite

Comité des questions touchant les sociétés de fonds

Mary Joyce Empensando, présidente	Fonds Clarington inc.	Anthony L. Cox	Opus 2 Financial Inc.
Mark Adams (depuis nov. 2004)	Gestion AGF Itée	John Black	Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.
Julianna Ahn (depuis janv. 2005)	Placements AIM Trimark	Barry Myers	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Rebecca Cowdery	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Mary Savona (depuis mai 2005)	Saxon Funds Management Limited
Carol Lynde	Brandes Investment Partners & Co.	Josie Pampena	Fonds communs Standard Life
Debra MacIntyre (depuis mai 2005)	Gestion d'actifs CIBC inc.	Jennifer Northcote	Stikeman Elliott s.r.l.
David Burbach	Fidelity Investments Canada Limited	Jeanne Beverly	Gestion de placements TD Inc.
Brad Beuttenmiller	Placements Franklin Templeton		
John Kaszel	Guardian Groupe de fonds	<i>Membres retraités</i>	
Deborah Rose	International Financial Data Services	Judy Goldring (a quitté ses fonctions en nov. 2004)	Gestion AGF Itée
William Chinkiwsky	Legg Mason Canada Inc.	Frances Lee (a quitté ses fonctions en déc. 2004)	Placements AIM Trimark
Sian Burgess	Corporation financière Mackenzie	Peter Moulson (a quitté ses fonctions en mai 2005)	Gestion d'actifs CIBC inc.
Leslie Culjat	Northwest Mutual Funds Inc.	Allan Smith (a quitté ses fonctions en avril 2005)	Saxon Funds Management Limited

Groupe de travail sur les opérations

Marilyn Smolsky, présidente	Corporation financière Mackenzie	Anthony L. Cox	Opus 2 Financial Inc.
Frances Lee	Placements AIM Trimark	David Howarth	PFSL Investments Canada Ltd.
Dean Shales	Fonds CI	Ian Hawkins	
Patricia Carswell	Clarica Investco	(depuis mars 2005)	RBC Gestion d'Actifs
Al Knight	Edward Jones	Rhonda Dalton	Scotia McLeod Inc.
Larry Martin	Fidelity Investments Canada Limited	Josie Pampena	Fonds communs Standard Life
Carol De Veau	FundSERV Inc.	Naomi Feth	Groupe financier Banque TD
Cheryl Anderson	International Financial Data Services Limited		
Alex Bodnar	Investissements Manuvie	<i>Membres retraités</i>	
Stephan Fernandes	Northwest Mutual Funds Inc.	Sharon Acorn (a quitté ses fonctions en mars 2005)	RBC Gestion d'Actifs



Chefs de file dans l'industrie : Comités de l'IFIC et du CFIQ – suite

Comité des relations publiques

Dwayne Dreger, président	Placements AIM Trimark	Jeffrey Ray	Investissements Manuvie
Caroline Dabu	BMO Nesbitt Burns	Hande Bilhan	PFSL Investments Canada Ltd.
Jane Noonan	International Financial	Jason Gourlay	RBC Services internationaux
Barbara Axworthy	Groupe Investors inc.	Ian Filderman	ScotiaMcLeod Inc.

Groupe de travail sur la fiscalité

Jamie Golombek, présidente	Placements AIM Trimark	John Lee	Investissements Manuvie
Judy Lai	Gestion AGF Itée	Nigel Johnston	McCarthy Tétrauld s.r.l.
Craig J. Webster	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Hélène Martin	Société de placements MD inc.
Kathleen C. Young	Brandes Investments Partners & Co.	Laura White	PricewaterhouseCoopers
Catherine Egboye	Groupe CGI inc.	Thomas Lee	RBC Gestion d'Actifs
Debbie Pearl-Weinberg	Placements CIBC	Suman Bhardwaj	
Ronald Wilson	Davies Ward Phillips Vineberg s.r.l.	(depuis avril 2005)	Unisen Inc.
Hugh Chasmar	Deloitte Touche s.r.l.		
Kevin Ng	Dundee Bancorp Inc.	<i>Membres retraités</i>	
Paul Vienneau	Ernst & Young s.r.l.	Simone Gonsalves (a quitté	
Mitchell Thaw	Fasken Martineau Dumoulin s.r.l.	ses fonctions en mars 2005)	Unisen Inc.
Grace Fung	Placements Franklin Templeton		
Gary Green	Groupe Investors inc.		

Comité des communications

Pierre Hamel, président	Optimum Gestion de placement	Gilles Vézina	Groupe Option Retraite
Marc Dubuc	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Philippe Grubert	KPMG
		Benoît Jolicoeur	Valeurs mobilières NBG

suite



Chefs de file dans l'industrie : Comités de l'IFIC et du CFIQ – suite

Forum sur la conformité

Frédéric Belleau, président	Groupe financier Performa	Hélène Rocheville	Banque Nationale du Canada
Isabelle Boivin	Desjardins cabinet de services financiers	Marie-Ève Guilbeault	Norboung Groupe financier
Richard Boivin	Services financiers Dundee	François Vaillancourt	Placements Optifonds
Éric Primeau	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Jean-Marc Prud'homme	Services en placements Peak
Yves-Dominique Vachon	Investia Services financiers	François Guérin	PFSL Investments Canada
Laura Iadisernia	BLC Services financiers	Élizabeth Manoukian	Services d'investissement Quadrus
Joanne Richer	Investissements Manuvie	Ann David	RBC Investissements
		Léna Thibault	Gestion financière Talvest

Comité des conférences

Nicolas Milette, président	Placements Banque Nationale
Marie-Ève Guilbeault	Norboung gestion d'actifs
Tracy Chénier	Gestion financière Talvest

Comité des opérations

Lynda Grenier, présidente	Fiducie Banque Nationale	Lynne Quesnel	Optimum Placements
Marie-Josée Gagnon	Avantages services financiers	Marie-Lyne Boutin	Placements Optifonds
Normand Leclerc	Felcom Data Services	Patrice Nzigamasabo	RBC Investissements
Éric Porlier	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Élise Bourret	Fonds communs Standard Life
Luc Cournoyer	MICA Capital	Josie Pampena	Fonds communs Standard Life
		Stephen Biringier	Gestion financière Talvest

Comité de vigie réglementaire

Éric Lapierre, président	Groupe Investors	Vitale Santoro	Fraser Milner Casgrain s.r.l.
Roderick Darroch Elliot	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Martine Guimond	Gowling Lafleur Hendersons s.r.l.
Julie Blais	Gestion d'actifs CIBC	Alain Fortin	BLC Services financiers
Jean-Sébastien Proulx	Services financiers Dundee	Renée Piette	Banque Nationale du Canada
Pierre-Yves Châtillon	Fasken Martineau Dumoulin s.r.l.	Michel Fragasso	Fonds Évolution Inc.
Gérard Chagnon	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Frédéric Belleau	Performa Financial Group
Éric Primeau	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Jean-Marc Prud'homme	Services en placements Peak



Codes, directives et bulletins de l'IFIC

L'IFIC joue un rôle de chef de file en établissant les normes du secteur d'activité, en fournissant des directives et des pratiques normalisées sous forme de différents codes, directives et bulletins. Ces documents sont élaborés par des experts de l'industrie au sein des comités et des groupes de travail de l'IFIC et sont publiés suite au processus de consultation auprès des membres. Tous ces documents sont disponibles sur notre site à l'intention des membres : www.ificmembers.ca

Dernières publications

Fr. = Le document est disponible en français

Formulaire d'autorisation limitée de l'IFIC et lignes directrices sur les comptes individuels et conjoints (avril 2005) **Fr.**

Ce formulaire et les lignes directrices l'accompagnant ont été préparés à l'intention des investisseurs pour autoriser leur courtier/représentant à transmettre en leur nom les ordres d'achat et de vente à la société de fonds. Il est utilisé pour les comptes individuels et conjoints détenus au nom du client.

Note de l'IFIC aux membres offrant des taux de rendement personnalisés, expliquant le taux de rendement pondéré en fonction du temps et le taux de rendement interne (8 mars 2005) **Fr.**

La note explique au moyen d'exemples de quelle façon le calcul est effectué et la raison pour laquelle l'IFIC recommande l'approche de pondération quotidienne en fonction du temps.

Guide de l'IFIC sur l'évaluation du portefeuille (décembre 2004)

Ce document fournit des conseils aux gestionnaires de fonds en matière d'évaluation des titres dans un portefeuille de fonds communs de placement.

Directives relatives aux lettres de garantie pour les cotisations reçues au cours des 60 premiers jours (février 2005) **Fr.**

Ce document, conçu pour les comptes des clients, facilite le traitement rapide des lettres de garantie demandant l'établissement de reçus pour les cotisations versées au cours des 60 premiers jours.

Guide des meilleures pratiques de traitement pour les 60 premiers jours (dernière édition novembre 2004 pour les 60 premiers jours de 2005) **Fr.**

Guide de l'IFIC pour aider les cabinets qui reçoivent des cotisations pendant les 60 premiers jours de l'année, mais ont du mal à effectuer les opérations avant la date limite de l'ARC.

Rapport de l'IFIC sur l'anticipation des marchés et les opérations à court terme (25 août 2004) **Fr.**

Ce rapport explique les lignes directrices pour décourager et détecter les opérations à court terme inappropriées ainsi que la synchronisation des marchés. Il fournit une liste de mesures que les membres peuvent prendre pour protéger les investisseurs.

Directives de l'IFIC sur les pratiques de l'industrie en ce qui concerne la LPRPDE (30 juillet 2004) **Fr.**

Les organisations membres peuvent utiliser ce document pour se conformer à la loi fédérale en matière de protection des renseignements personnels. Les renseignements qui s'y trouvent peuvent servir de point de départ pour aider les membres de l'IFIC à élaborer et à rédiger leurs propres politiques et procédures conformément aux prescriptions légales.

Visitez le site Web des membres de l'IFIC à l'adresse www.ificmembers.ca à la rubrique L'IFIC prend les devants – Codes, lignes directrices et bulletins de l'IFIC.

